



Séries thématiques sur une construction plus efficace des opérations de maintien de la paix de l'ONU

*« Innovations technologiques et opérations de maintien de la paix »*

Résumé de la discussion de groupe sur la série thématique du 13 juin 2012

La mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies et le centre de coopération internationale (CIC) ont tenu leur septième groupe de discussion de la série thématique sur une « construction plus efficace des opérations de maintien de la paix de l'ONU » le 13 juin 2012. L'événement a examiné les utilisations actuelles et potentielles des innovations technologiques par les opérations de maintien de la paix pour combler le fossé entre les mandats de la mission et la capacité d'intervention. Suivant les remarques préliminaires du représentant permanent du Canada, l'ambassadeur Guillermo Rishchynski et le directeur associé du CIC, Richard Gowan, ont animé la discussion des membres du panel, Walter Dorn, professeur chargé des études de la défense au collège militaire royal du Canada et au collège des forces canadiennes et Micah Zenko, expert en prévention des conflits au conseil des relations internationales (Council on Foreign Relations), dans une discussion sur la façon dont les technologies disponibles pourraient renforcer les capacités des opérations de maintien de la paix, comment ces technologies pourraient être adoptées et comment elles pourraient être efficacement intégrées dans l'architecture de maintien de la paix des Nations Unies.

Les progrès technologiques peuvent améliorer les capacités de surveillance des opérations de maintien de la paix, en autorisant des postes de contrôle et de surveillance sans personnel, en augmentant la portée et la précision du personnel des postes de contrôle, en permettant des observations nocturnes et en améliorant la sécurité du personnel sur le terrain et l'enregistrement des observations par voie électronique. Ces technologies incluent l'imagerie infrarouge, les systèmes de surveillance aérienne, les radars, les capteurs acoustiques, les détecteurs sismiques, la vision nocturne et l'imagerie thermique. Une grande partie de ce matériel est aujourd'hui très abordable et la technologie de surveillance devient constamment de moins en moins coûteuse. Le comité spécial des Nations Unies sur le maintien de la paix a adopté des résolutions progressives au cours des cinq dernières années exhortant les états membres et le secrétariat à fournir plus de technologie dans les opérations de maintien de la paix.

Certaines de ces technologies ont déjà été déployées sur le terrain. Des caméras vidéo à distance ont été utilisées au Népal pour surveiller des caches d'armes et à Chypre pour observer la ligne verte pour la mission de la force UNFICYP. L'utilisation de caméras à distance pourrait être jusqu'à cent fois moins chère que des postes d'observation, mais la force UNFICYP est la seule mission de l'ONU à les déployer à cette date. Des capteurs au sol ont été utilisés par les États-Unis dans la mission sur le terrain au Sinaï dans les années 1970. Des véhicules sophistiqués multisenseurs de reconnaissance canadiens ont été déployés dans la mission MINUEE en Éthiopie et en Érythrée, aidant à la prévention de mouvement de personnel et des matériels non autorisés. Globalement, toutefois, l'ONU ne dispose pas du matériel, des ressources, de la préparation et de la formation nécessaires pour une utilisation efficace des technologies de surveillance.

Les véhicules aériens sans pilote (UAV) pourraient aider à combler l'écart sur le contrôle par de petits drones non armés utiles pour la surveillance des frontières, la cartographie du terrain, la surveillance à distance, le suivi du mouvement des matériels et du personnel, la fourniture d'aide humanitaire, le contrôle des dépôts d'armes et l'assistance en matière de recherche et de sauvetage. Les drones des États-Unis fournissent actuellement des avertissements de menace aux soldats de la paix de la mission AMISOM en Somalie. Des drones plus avancés pourraient effectuer des tâches sophistiquées telles que transmettre de l'information aux groupes de réfugiés ou agir en tant que satellites de communications impromptus, comme en Libye, où le gouvernement a fermé le réseau cellulaire, mais les drones de l'OTAN ont pu retransmettre les signaux de téléphone mobile. Les coûts opérationnels des véhicules UAV peuvent varier de quelques centaines à des dizaines de milliers de dollars par heure, mais avec le temps ceux-ci sont moins coûteux que la surveillance. La capacité d'appui est où la plupart des coûts résident et du personnel spécialement formés sont nécessaires pour faire fonctionner les systèmes UAV. Des accords clairs sur l'état des forces avec les règles d'utilisation et d'engagement seront nécessaires pour répondre aux préoccupations des états hôtes sur les intentions et les motivations et les droits de survol aérien doivent être négociés avec tous les états concernés.

L'ONU est capable de mettre en œuvre les avancées technologiques, mais son utilisation d'une technologie de surveillance a été improvisée et non systématique et les changements organisationnels seraient nécessaires avant que les Nations Unies ne puissent pleinement profiter de ces avancées. Il existe plusieurs options concernant la façon dont l'autorité pour l'intégration de nouvelles technologies pourrait être attribuée. Le service de la communication et de la technologie de l'information de l'ONU pourrait prendre la responsabilité, un nouveau centre de technologie des Nations Unies pourrait être créé ou une responsabilité pourrait être attribuée aux unités sur le terrain dans le cadre de ses missions. Les matériels appartenant aux contingents (COE) pourraient être adaptés pour des systèmes plus robustes, mais les systèmes qui peuvent être facilement déplacés d'une mission à une autre pourraient être propriété de l'ONU. Les embauches de sous-traitants peuvent être la meilleure option pour des systèmes optimisés pour des tâches spécifiques.

Les états hôtes ont un souci légitime de protection de la vie privée en ce qui concerne le contrôle et la surveillance et les missions doivent savoir quand désactiver les capteurs et quelles sont les informations à ne pas utiliser. Les opérations de maintien de la paix doivent énoncer clairement ce qu'elles recherchent et les objectifs d'observation doivent être clairement définis. Le contrôle en coopération pourrait être bénéfique, avec le partage des données observées de la mission avec l'état hôte pour aider à réduire des tensions ou confirmer des événements. Il y a une absence de politiques, de doctrine, de procédures d'opération standard et de documents de formation concernant l'utilisation des nouvelles technologies, et ils doivent tous être mis à jour. Au cours de la séance de discussion, les représentants des pays contributeurs de troupes (PCT) ont souligné qu'ils ne sont pas opposés à l'utilisation des innovations technologiques dans les opérations de maintien de la paix.